



## CDI étudiant 10h et avenant de contrat

Par **Justiine\_f**, le **17/06/2014** à **21:40**

Bonjour,

J'ai un problème avec le magasin où je travail qui ne veux plus me faire d'avenant. Le topo : J'ai signé un contrat étudiant CDI 10h en février 2011. A la rentrée 2013 n'étant plus étudiante on m'a demandé d'écrire une lettre pour sois disant régulariser la situation et garder mon d'ci car je n'était plus étudiante.

Dans une 1er lettre: N'étant plus étudiante je souhaiterai conserver mon CDI 10h mais également augmenter mon temps de travail. Etc

Ma responsable qui me dis que non je ne dois pas demander d'heure supp, qu'on s'en occupera plus tard et que sa a rien avoir avec la lettre demandé.

Donc dans une deuxième lettre; j'écris exactement la même chose en supprimant la ligne de demande d'heure supp . Etc

Jusqu'à ce jour, lors des vac scolaire on me faisait des avenants de contrat ! Sauf qu'aujourd'hui selon le siège social je ne serais plus autorisé à en avoir. Ce que je trouve bizarre car il m'en faisait bien auparavant. Et ce serait par rapport à cette fameuse lettre, selon eux en écrivant cette lettre, je demandais a ne pas faire plus de 10h!!!

J'ai l'impression de me fair avoir. Pouvez vous m'aidez svp. J'ai le droit encore au avenant ? Car cette lettre étais juste sensée sois disant régularisé la situation  
Merci d'avance

Par **P.M.**, le **18/06/2014** à **00:19**

Bonjour,

Vous avez la possibilité de demander soit un temps plein si cela vous intéresse et ainsi vous seriez prioritaire, soit un temps partiel d'au minimum 24 h par semaine et si l'employeur s'y opposait, il devrait justifier son refus par une impossibilité d'y faire droit compte tenu de l'activité économique de l'entreprise...